



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 3 mars 2015

L'an deux mille quinze, le trois mars, les membres du conseil municipal de la Commune de Vigy, se sont réunis dans la salle socioculturelle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 27 février 2015 par le Maire, conformément au Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents	LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey, PERRIN Joël, GSSERT Christophe (procuration de GUILLON Anne-Laure), MAYER Anne, BOULANGER Hervé, CHAMPAUD Audrey, DEMANGE Gérard, HEITZ Éric, HOFFMANN Sabine, KUHN Annick, MORANDINI Patrice, PENNERATH Isabelle, ROUBER Vincent, FANCHINI Barbara, LECLAIRE Marie-Claire, SAINT-EVE Jean-Luc, VANZELLA Alain
Absents excusés	GUILLON Anne-Laure
Absents non excusés	Néant

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Nicolas LE BOZEC, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, Mr le Maire donne lecture de l'ordre du jour modifié comme suit :

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février 2015
3. Révocation de Mme MAYER Anne dans ses fonctions de 5^{ème} adjointe
4. Suppression du poste de 5^{ème} adjoint

POINT 1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un des membres du conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Mme Audrey ECKER se porte candidate.

Le conseil municipal approuve la nomination de Mme Audrey ECKER comme secrétaire de séance.

POUR	15	LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey, PERRIN Joël, GSSERT Christophe (procuration de GUILLON Anne-Laure), MAYER Anne, BOULANGER Hervé, CHAMPAUD Audrey, DEMANGE Gérard, HEITZ Éric, HOFFMANN Sabine, KUHN Annick, MORANDINI Patrice, PENNERATH Isabelle, ROUBER Vincent
CONTRE	4	FANCHINI Barbara, LECLAIRE Marie-Claire, SAINT-EVE Jean-Luc, VANZELLA Alain
ABSTENTION	0	

POINT 2. Approbation du procès-verbal de séance

POUR	15	LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey, PERRIN Joël, GASSERT Christophe (procuration de GUILLON Anne-Laure), MAYER Anne, BOULANGER Hervé, CHAMPAUD Audrey, DEMANGE Gérard, HEITZ Éric, HOFFMANN Sabine, KUHN Annick, MORANDINI Patrice, PENNERATH Isabelle, ROUBER Vincent
CONTRE	4	FANCHINI Barbara, LECLAIRE Marie-Claire, SAINT-EVE Jean-Luc, VANZELLA Alain
ABSTENTION	0	

POINT 3. ADJOINTS : Révocation de Mme MAYER Anne dans ses fonctions de 5^{ème} adjointe

VU, le Code général des Collectivités Territoriales, article L.2122-18 ;

VU, l'arrêté du maire en date du 28 janvier 2015 portant retrait de délégation ;

Suite au retrait le 28 janvier 2015 de la délégation consentie à Mme MAYER Anne, adjointe au Maire par arrêté du 19 mai 2014 dans les domaines de l'urbanisme ;

Le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L.2122-18 du CGCT qui précisent que : « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait donné à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions » ;

Eu égard à l'insuffisance de demandes d'urbanisme ;

Le conseil municipal décide, par vote individuel anonyme demandé de Mme MAYER Anne et accordé unanimement par le Conseil Municipal :

- **De révoquer** Mme MAYER Anne dans ses fonctions de 5^{ème} adjointe.

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 19

POUR : 8	CONTRE : 10	BLANCS/NULS : 1
-----------------	--------------------	------------------------

La délibération N° 4 est donc annulée suite au résultat des votes.

Le Maire,

Nicolas LE BOZEC